



BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESPIET FEVRIER 2019 N° 229



Contacts

Tél : 05.57.24.24.27

mairie.espiet@gmail.com

Horaires d'ouverture secrétariat

Lundi de 8h30 à 12h30 et de
13h30 à 18h30

Mardi de 8h30 à 12h30

Judi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
13h30 à 18h30

Vendredi de 14h00 à 16h30

sirp.espiet@gmail.com

Site : espiet.fr

Voeux 2019

*Toute l'équipe municipale s'est retrouvée à la salle des fêtes pour vous souhaiter ses vœux et partager la traditionnelle galette des rois le **VENDREDI 11 JANVIER** dans une ambiance sympathique et chaleureuse.*

Sommaire

VŒUX DU MAIRE

RAM

LOTOS

**GILETS DE
SECURITE**

**AIDE A LA
PERSONNE**

**APPEL
ECOCITOYEN**

**DETENTEURS DE
PORCS ET
SANGLIERS**





Dans le cadre de ses soirées, pour les prochains mois, le RAM vous propose :

Mardi 22 Janvier et Mardi 19 Mars :

Analyse de pratiques professionnelles
19h30-21h30
Animée par Emmanuelle MARHADOUR

Au RAM de Saint Quentin de Baron
4 rue de l'église 33750 Saint Quentin de Baron

Pour être sûr de pouvoir participer, pensez à vous inscrire le plus tôt possible par mail :
ram-saintquentin@lacali.fr
ou par téléphone :
05 57 74 34 28 / 06 68 23 89 40

Pensez à signaler vos désistements afin de permettre à vos collègues de participer.

Relais Assistants Maternels du secteur de St Quentin de Baron

Infos pratiques

Animatrice : **Marion Péan**
4, rue de l'Eglise
Immeuble Richard
33750 Saint Quentin de Baron
05 57 74 34 28
06 68 23 89 40
ram-saintquentin@lacali.fr

Horaires d'ouvertures

Lundi : 9h-12h30 / 13h30-18h
Mardi : 9h-12h30 / 13h30-17h
Mercredi : 9h-12h / fermé l'après-midi
Jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h

En cas d'absence de l'animatrice de votre relais, vous pouvez joindre :

Aurélie Beauflis, secteur de Coutras
Tél : 05 57 69 64 72
Murielle Bénard, secteur de Guitres
Tél : 05 57 24 30 83
Mélanie Penot, secteur de Libourne
Tél : 05 57 25 45 72
Carine Lima, secteur de St Denis de Pile
Tél : 05 57 25 23 92
Céline Barthe, secteur de Vayres
Tél : 05 33 03 00 15



CALENDRIER DES LOTOS

LOTO COMITE DES FETES LE 09/02/2019
LOTO FOOT LE 16/02/2019
LOTO ACCA LE 23/02/2019
LOTO ACCA LE 02/03/2019
LOTO COMITE DES FETES LE 09/03/2019
LOTO ECOLE DE FOOT LE 16/03/2019

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

GILET DE SÉCURITÉ

Protégeons nos enfants

La Cali met gratuitement à votre disposition des gilets jaunes.

À RETENIR DANS GRATUIT VOTRE MAIRIE

C'est jaune, c'est moche, ça ne va avec rien, mais ça peut vous sauver la vie !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

CALIBUS
DU SERVICE DE LA CALI

AIDE À LA PERSONNE

Depuis le 01 JANVIER 2019 Le « Syndicat d'aide ménagère » ancien « SAP –Service à la personne a été transféré au CCAS de NERIGEAN, ci-dessous les renseignements nécessaires.

• CCAS DE NERIGEAN



Service administratif – 05 57 51 59 13

Horaires : - Lundi – 08h30-12h30 – fermeture l'après-midi
Mardi/Mercredi/Jedi : 08h30-12h30/13h30-17h
Vendredi : 08h30-12h30 /13h30-16h00

- **Sophie VALLET** – chargée d'accueil / planification / coordination :
ccas.nerigean@orange.fr
- **Cindy MAGNAN** – Responsable comptabilité et gestionnaire de paye
CCAS / Mairie: comptanerigean@orange.fr
- **Fanny DARPHEL** – Assistante ressources humaines CCAS/ Mairie et
déléguée CNAS des agents du CCAS : rhnerigean@orange.fr

Equipe des Aides à Domicile

Sandra BOUCHET, Claire BOURDA, Stéphanie BOUYER, Nathalie DABURON, Elodie DELBOUIS, Virginie DUFOUR, Anne-Marie DUVERNEUIL, Sandra ELIES, Marie-Bénédicte ELIES JAUBERT, Béatrice FRADIN, Martine GASQUET, Nathalie GOUJON, Lucienne HELMSTETTER, Sabrina LAJUS, Fabienne LATOUR, Valérie LAUNAY, Sandrine NAULET, Déborah REY, Clémence RICART, Danièle SANTORON, Sandrine SCHMITT, Véronique SEYNAT

APPEL écocitoyen !!!!

Ramassage de déchets sur la commune d'Espiet

Samedi 9 mars

RDV à 10 h sur le parking de l'école.

Munissez-vous de vêtements adéquats suivant la météo et d'une paire de gants épais.



Après l'effort, le réconfort ! Vers 12h15 auberge espagnole pour ceux et celles qui le souhaitent : nous partageons ce que nous amenons ! (Salle des fêtes ou guinguette foot suivant disponibilité)

Attention : pour tout problème c'est votre assurance individuelle (responsabilité civile) qui vous couvre.

Besoin d'une précision : Agnès Lormant 06-31-91-11-71



DÉTENTEURS DE PORCS ET DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage).

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté* sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes

- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, **ou mortalité anormale** → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>
<https://www.pplateforme-esa.fr>

* Pays infectés au 09/01/2019 sur le continent européen : Belgique, Hongrie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Ukraine, Moldavie, Russie, Sardaigne



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique. Responsable de publication, Bernard PIOT, Maire